

## REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté – Egalité – Fraternité -

## 7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027 94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°22/DEC/205

## **DÉCISION DU MAIRE**

ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION ARABESQUE ET CONTRETEMPS D'UN SPECTACLE INTITULE "POTION MAGIQUE » LE VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 AU CENTRE DE LOISIRS EUGENIE COTTON MATERNEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'Association ARABESQUE ET CONTRETEMPS, 548 quartier Pichabert 1 à FLASSANS ;

## DÉCIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Potion Magique », le vendredi 28 octobre 2022 à 10 heures 30 sur le centre de loisirs Eugénie Cotton maternel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'Association ARABESQUE ET CONTRETEMPS pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 500,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 3</u>: La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

<u>Article 4</u>: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 11 octobre 2022

Le Maire,

őenis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la transmission en Préfecture le 1 7 001. 2022 Et de la publication le 1 7 001. 2022

Pour le Maire et par délégation : Le Directrice Générale des Services Natialie BOURGEOIS